

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

ID : 027-200070142-20230622-133D_2023-DE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Étaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 38	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
Votants : 46	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	MM. Gavelle, Vieillard.R,
	Flipou	M. Bréant,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 16 juin 2023	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	
	Lyons-la-Forêt	
	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Saquet,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Biville, Le Tourneur, Jullien, MM. Chivot, Romet,
		Dulondel, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	M. Blavette,
	Vandrimare	M. Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Étaient excusés : M. Bonneau, Mme Jourdan.

Pouvoirs : M. Baldari à M. Halot, M. Bézirard à Mme Bachelet, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Grégoire à M. Romet, Mme Grouchy à Mme Lancien, Mme Marteau à M. Cahagne, M. Pillet à M. Godebout, M. Ziéliniski à M. Gavelle.

Administration générale : Dénomination de la maison de santé pluriprofessionnelle située à Charleval

Vu la délibération n°78/2021 du conseil communautaire en date du 15 avril 2021 fixant le nom de la maison de santé pluriprofessionnelle située à Charleval comme suit : « Maison de santé Lyons Andelle » ;

Vu le courrier en date du 17 mai 2023 émanant de professionnels de santé exerçant dans les maisons de santé de Charleval, de Lyons-la-Forêt et de Romilly-sur-Andelle et de la Présidente de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (C.P.T.S) ;

Vu la proposition du bureau communautaire en date du 13 juin 2023 ;

Vu les résultats du scrutin ;

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46
- Nombre de votants : 46
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrages exprimés : 46
- Majorité absolue : 24
- **Maison de santé Lyons Andelle : 30**
- **Maison de santé communautaire de Charleval : 11**
- **Maison de santé Saint Exupéry : 5**

Le conseil, après avoir procédé aux opérations de vote à bulletin secret,

- confirme la dénomination de la maison de santé pluriprofessionnelle située à Charleval comme suit : « Maison de santé Lyons Andelle ».

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Rue Martin Liesse
27380 CHARLEVAL
Jean-Luc ROMET



*Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.
La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.*